# **Commission Départementale de football**

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

T'el.: 05.34.36.12.40 - Fax: 05.34.36.12.44

Site Internet: www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



**30 JANVIER 2018** 

N° 21

L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser



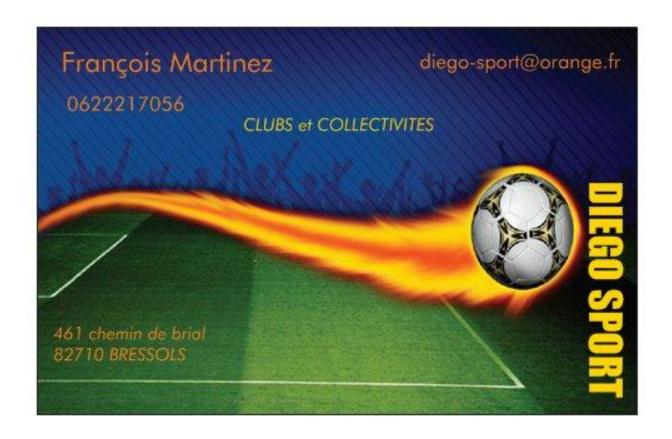


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 4,
- Sportivité semaine 4,
- Rappel Sélection 31,
- Arbitrage,
- Sanctions,
- Commission Disciplinaire,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 et 7.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 29 Janvier 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

# PENSE-BETE

#### **O** FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE☑ BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

☑ LA PRATIQUE

**©CLASSEMENTS** 

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

**☑** LA PRATIQUE

**☑** CALENDRIERS

© Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

#### **ODEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ①www.fsgt31.fr,
- ②Football à 11,
- 3 Actualités.
- Demande de licence.

#### **ODECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com
- ${\Bbb Q}$  onglet :  $\stackrel{\circ}{\mbox{\tiny \'e}}$  en cas d'accident ».
- ③télécharger le document en format pdf.

## **O**TARIFS

## Tarifs des licences :

adulte avec assurance : 38.00 €

jeune avec assurance (né de 2000 à 2002) : **32 €** 

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. Néanmoins, si des demandes sont déposées un autre jour et qu'une anomalie est constatée le lundi suivant, la participation du dit joueur entrainera le match perdu par pénalité.

## Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 € Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

#### **OLICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **6** QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs aient déposé les licences au plus tard 7 jours avant la date de la rencontre ( ou la veille pour un renouvellement), faute de quoi, leurs nouveaux joueurs ne seront pas en règle pour participer à la compétition, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

#### **O CERTIFICATS MEDICAUX**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

#### **O CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un contrôle systématique des licences sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

#### **9** REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les **NOMS** des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### **O**ORETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### **00** RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

## **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

#### **O O** SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13: QUALIFICATION DES JOUEURS**

## JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS »:

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

#### **O** SRAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « courrier électronique », ce rapport devra comporter la signature manuscrite et lisible, et être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

#### **O** PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

#### Soit:

- 3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
- 4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

#### **O** SINFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

## **O O** ARRETES MUNICIPAUX

#### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

#### **O** PREPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.

# INFORMATIONS LICENCES



## IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

## PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE:

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

# **RAPPEL**

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



#### *RETRAIT DES CARTONS LICENCES* :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

**US AERO FOOT**: jusqu'au 06/02 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 06/02 (1 joueur)

MISTRAL P.L: jusqu'au 13/02 (1 joueur) NEW TEAM: jusqu'au 06/02 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 06/02 (1 joueur)



## **RETRAIT DES CARTONS LICENCES** (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**ASC CNES**: à partir du 30/01 (1 joueur) **FC FONBO**: à partir du 23/01 (1 joueur)



## *RETOUR DES LICENCES A VALIDER :*

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

ASCA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH: jusqu'au 13/02 (1 joueur)

MECAPROTEC FC: jusqu'au 20/02 (1 joueur)
AJ ST EXUPERY: jusqu'au 20/02 (1 joueur)
ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)



## **RETOUR DES LICENCES A VALIDER** (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

AC2L: à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS**: à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH: à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01(1

joueur)

**NEW TEAM**: à partir du 24/10 (1 joueur) **PASPORT**: à partir du 21/11 (1 joueur)



## **EXECUTATION DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

SCLE FOOT: jusqu'au 06/02 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)



## **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES** (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

US AERO FOOT: à partir du 30/01 (1 joueur)

# RESULTATS

## **SEMAINE 4 DU 22/01/18 AU 27/01/18**

Coupe de France Auguste Delaune: 1/32èmes

	Composite 1 rando 11th Subto 2 channe v 1/02cm cb						
U:	S LABEGE		Remis		ASEAT		
М	ISTRAL P.L.	4	-	1	ASCA		

PASPORT	6	-	0	AJ SAINT EXUPERY	
NEW TEAM	1	-	9	USMT CRETEIL ST MAUR (94)	
LES CELTICS (29)	2	-	2	SHADOCKS SEILH	
Tirs au but	5	-	6		

Coupe Occitane : Quart de finale

FSGT AUCAMVILLOISE	1	-	1	SB SPORT FC	
Tirs au but	11	-	12		
FC POTO	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
USEMA COLOMIERS	7	-	2	MECAPROTEC FC	
TOULOUSE SA	1	-	2	IO TEAM	

## **RATTRAPAGE**

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 08/01/18)

-	 			
LES VIEILLES CANAILLES	3	-	1	FONBO FC

Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (du 10/01/18)

	•		,		
DYNAMO FC	1	-	0	SCLE FOOT	

Division: Honneur - Journée 8 aller (du 20/12/17)

ALTRAN FOOT	3	-	1	AS ST LOUP CAMMAS	

Non communication téléphonique du résultat	<b>*</b>	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	A L
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	Water Land

Feuille de match non parvenue dans les délais → match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FC POTO

# **SPORTIVITE SEMAINE 4**

SIX sorties temporaires, SIX avertissements et DEUX exclusions (dont une pour deux cartons) pour 10 rencontres arbitrées.

# RAPPEL SELECTION DEPARTEMENTALE



Les responsables de la Sélection vous ont envoyé un courrier afin que vous en parliez à vos joueurs. L'avezvous fait ?

Permettez-nous d'en douter. Peu de réponses nous sont parvenues.

Alors que faisons-nous? On annule tout? Nous vous rappelons que c'est vous, lors de la dernière Assemblée, qui avez souhaité la relance de notre sélection départementale.

Alors, quelle décision prenons-nous?????? Nous attendons vos réponses !!!

# **ARBITRAGE**

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le mardi 13 février, au siège de la Commission. Les arbitres doivent prévenir le responsable de leurs participations avant le 11 février.

L'arbitre FRANCESCHI Pierrick doit se manifester de **toute urgence** auprès de la commission. En attendant, il ne sera plus désigné et ne représentera plus son club. L'arbitre CLOS Matthieu n'est toujours pas passé avec une photo pour finaliser sa licence.

# **SANCTIONS**

Rencontre USEMA COLOMIERS / MECAPROTEC FC du 24/01/18 - Coupe Occitane - Quart:

Pour " *ENERVEMENT*"

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre, (ART 32 – §B – g), BUU Ulysse, licence n°469475, (MECAPROTEC FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/01/2018.

#### Rencontre TOULOUSE SA / IO TEAM du 22/01/18 - Coupe Occitane - Quart:

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/12/2017 (ART  $32 - \S B - f$ ),

RAMIRISOA Bertrand, licence n°162742, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2018.

Pour " *ENERVEMENT*"

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour " PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE"

- EXCLUSION -

NEMORIN William, licence n°658702, (TOULOUSE SA)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

# Rencontre VIEILLES CANAILLES / FONBO FC du 25/01/18 - Coupe Haute-Garonne - Premier tour:

Pour " *Penetrer sur le terrain sans autorisation* "

**AVERTISSEMENT -**

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 16/11/2017 (ART  $32 - \S B - f$ ),

MARQUET Eric, licence n°662520, (VIEILLES CANAILLES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/02/2018.

# **COMMISSION DISCIPLINAIRE**

# Rencontre SOPRA FOOT / DYNAMO FC du 13/12/17 – Promotion Honneur – Journée 7 aller:

Suite à la convocation et audition des différents protagonistes, étude des différents éléments apportés en commission de discipline, cette dernière en application du règlement (Art 32- §E-a), décide :

Pour " PROVOCATIONS VERBALES FAITES DE LA TOUCHE"

DUMAS Rémy, licence n°319612, (DYNAMO FC)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, purgés les 17 et 24/01/18 + 4 matchs avec sursis à compter du 29/01/2018.

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

## **SEMAINE 6 DU 05/02/2018 AU 09/02/2018**

Division: Promotion Honneur - Journée 10 retour

LES VIEILLES CANAILLES DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.

Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

<u>Terrains synthétiques du Stadium:</u> Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le lundi, à 19h45, et le jeudi à 20h15.

## SEMAINE 6 DU 05/02/2018 AU 09/02/2018

# LES EQUIPES "US LABEGE" ET "ASEAT" AURONT DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE (LUNDI ET VENDREDI).

#### Division: Honneur – Journée 10 retour

FORZA VIOLA FC	ALTRAN FOOT	Stadium Taton Synthé	Je 08/02	20h15		
AC2L	NEW TEAM	La Ramée St.	Lu 05/02	19h45		
DYNAMO AGAFOUS FC	AS ST LOUP CAMMAS	La Ramée St.	Me 07/02	19h45		
SB SPORT FC	ASCA	M. Cerdan St.	Lu 05/02	19h45		
Exempt: FSGT AUCAMVILLOISE						

#### Division: Promotion Honneur – Journée 10 retour

LES VIEILLES CANAIL.	DYNAMO FC	La Ramée Synthé	Je 08/02	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	USA FOOT	Remis		
SOPRA FOOT	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 07/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AS DRT	Sordelo Hb	Me 07/02	19h45
IO TEAM	US CAF	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45

### **COUPE DE LA LIGUE**

Poule 1- Journée 2 USEMA COLOMIERS ASEAT	ATHLETICO TOLOSA A SHAKHTAR TOLOSA	Capitany Synthé Ceat Oran	Me 07/02 Ve 09/02	20h00 20h30		
Poule 2– Journée 2 FA ROQUES FC POTO	ASC CNES US LABEGE	Roques La Ramée Synthé	Lu 05/02 Ve 09/02	20h30 19h45		
Poule 3– Journée 2 SHADOCKS SEILH SCLE FOOT	PASPORT MISTRAL P.L.	Seilh Synthé Sordelo St.	Ve 09/02 Me 07/02	20h45 19h45		
Poule 4– Journée 2 AJ SAINT EXUPERY FONBO FC	MECAPROTEC FC ATHLETICO TOLOSA B	Cazal Lapujade Syn. Argoulets St.	Me 07/02 Me 07/02	19h45 19h45		
DATTDADACE						

#### **RATTRAPAGE**

Coupe de France Auguste Delaune: 1/32èmes

US LABEGE **ASEAT** Stadium Taton Synthé Lu 05/02 19h45

#### MATCH AVANCE

Coupe de Printemps :1/8ième CNRS TOLO TOLOSA FOOT SYST. Blagnac Baradels Syn. Ma 06/02 20h45

## **SEMAINE 7 DU 12/02/2018 AU 16/02/2018**

Division: Honneur – Journée 11 retour							
FSGT AUCAMVILLOISE	FORZA VIOLA FC	Lardenne Synthé	Me 14/02	19h45			
SB SPORT FC	AC2L	La Ramée St.	Lu 12/02	19h45			
AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	St Loup Cammas	Je 15/02	20h15			
ASCA	DYNAMO AGAFOUS FC	Beaupuy	Je 15/02	20h15			
<b>Exempt</b> : ALTRAN FOOT							

#### Division: Promotion Honneur – Journée 11 retour

AS DRT	IO TEAM	Cazal Lapujade Syn	Me 14/02	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 15/02	19h45
DYNAMO FC	SOPRA FOOT	La Ramée St.	Je 15/02	19h45
US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St.	Me 14/02	19h45
USA FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn.	Me 14/02	20h45

#### **COUPE DE LA LIGUE**

#### Poule 1-Journée 3

USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 14/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 12/02	19h45
Poule 2– Journée 3 US LABEGE ASC CNES	FA ROQUES FC POTO	Labège Innopole Syn. Sordelo Hb	Lu 12/02 Me 14/02	20h15 19h45
Poule 3– Journée 3 MISTRAL P.L. PASPORT	SHADOCKS SEILH SCLE FOOT	La Ramée Synthé Sordelo Hb	Lu 12/02 Je 15/02	19h45 19h45
Poule 4– Journée 3 MECAPROTEC FC FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 12/02	20h00
	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Lu 12/02	20h15

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

T'el.: 05.34.36.12.40 - Fax: 05.34.36.12.44

Site Internet: www.fsgt31.fr

fsgt.31@free.fr



**6 FEVRIER 2018** 

N° 22

L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser



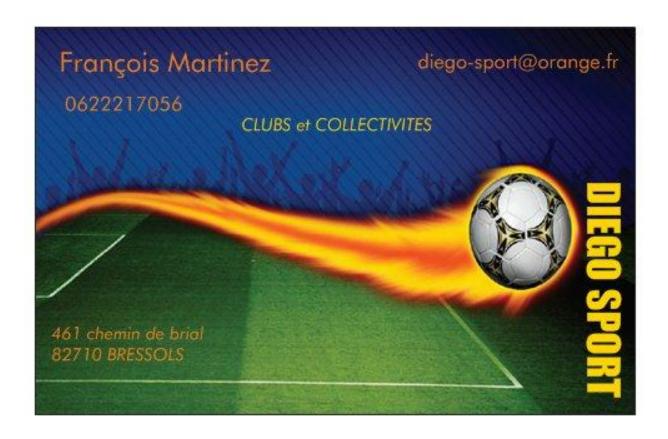


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 5,
- Rectificatifs résultats,
- Sportivité semaine 5,
- Sélection 31,
- Arbitrage,
- Sanction en retard,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 7 à 10.

SAISON 2017 - 2018

OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 5 Janvier 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

#### **O** FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE☑ BULLETINS

③Pour accéder au mémento : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

**☑** MEMENTO

☑ LA PRATIQUE

**©CLASSEMENTS** 

⑤Pour accéder aux calendriers : ☑ FOOTBALL A 11

**☑** LA PRATIQUE

**☑** CALENDRIERS

⑥Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

☑ REGLEMENT INTERIEUR

#### **ODECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet : « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

#### **OTARIFS**

## Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de **20 € par équipe**, ou **40 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

#### **4**LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **O QUALIFICATIONS**

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### **O CERTIFICATS MEDICAUX**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

#### **O CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Nous vous rappelons que le contrôle systématique des licences est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

#### **O REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH**

Les NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### **ORETOUR FEUILLES DE MATCH**

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### **0** RESPECT DES COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

#### **O O** SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

#### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez le responsable de la commission.

#### **Q**RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « courrier électronique », ce rapport devra comporter la signature manuscrite et lisible, et être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures. Il devra être confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

#### **O** OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre,  $\frac{1}{4}$  des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

#### Soit:

- 3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,
- 4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

#### **O** INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

#### **O O** ARRETES MUNICIPAUX

#### ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

#### **O** OREPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.

# INFORMATIONS LICENCES



# IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

## PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :

C'EST LA CARTE DE DROITE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

# **RAPPEL**

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.



# DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



### 🎎 RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

ASCA: jusqu'au 20/02 (1 joueur) FC POTO: jusqu'au 20/02 (3 joueurs)

ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 20/02 (2 joueurs)



## RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

FC FONBO: à partir du 23/01 (1 joueur)

LES VIEILLES CANAILLES: à partir du 06/02 (1 joueur)



# 

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

ASCA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)

**US AERO FOOT**: jusqu'au 06/03 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH: jusqu'au 13/02 (1 joueur)

**MECAPROTEC FC**: jusqu'au 20/02 (1 joueur)

**NEW TEAM**: jusqu'au 06/03 (2 joueurs)

SHAKHTAR TOLOSA: jusqu'au 13/03 (1 joueur) ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)



# **RETOUR DES LICENCES A VALIDER** (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

AC2L: à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS**: à partir du 09/01 (1 joueur)

LES SHADOCKS DE SEILH: à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01(1

joueur)

**NEW TEAM**: à partir du 24/10 (1 joueur) PASPORT: à partir du 21/11 (1 joueur)



# <u> RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:</u>

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:

ASC CNES: jusqu'au 20/02 (1 joueur)

ATHLETICO TOLOSA: jusqu'au 13/02 (1 joueur)



# **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES** (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, leurs joueurs sont disqualifiés:

SCLE FOOT: à partir du 06/02 (1 joueur)

# RESULTATS

## **SEMAINE 5 DU 29/01/18 AU 03/02/18**

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrag	e				
SOPRA FOOT	3	-	1	FORZA VIOLA FC	
Coupe de Printemps : Cadrage					
NEW TEAM	3	-	2	SHAKHTAR TOLOSA	
F	RAT'	TRAI	PAG	E	
– Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (					
FA ROQUES	1	-	8	US LABEGE	
	<b>du</b> 09	9/01/18	3)		
US CAF	1	-	3	ASEAT	
Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (	du 11	1/01/18	3)		
AJ SAINT EXUPERY	4	-	3	USA FOOT	
Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (	du 12	2/01/18	3)		
AS SAINT LOUP CAMMAS	10	-	3	MISTRAL P.L.	
Coupe de la Haute-Garonne: Tour 1 (	du 15	5/01/18	3)		
AC2L	4	-	3	SB SPORT FC	
Coupe de la Ligue: Tour 1 (du 15/01/1	<i>18</i> )				
MECAPROTEC FC	3	-	0	FONBO FC	F
Division: Promotion Honneur - Journ	ée 1 d	aller			
VIEILLES CANAILLES	3	-	3	TOULOUSE SA	
Division: Promotion Excellence - Jour	rnée :	5 aller	(du 2	27/11/17)	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	0	FC POTO	
Division: Promotion Honneur - Journ	ée 7	aller (a	lu 14	1/12/17)	
IO TEAM	6	-	0	AS DRT	
Division: Excellence - Journée 8 aller	(du 2	20/12/1	<i>(7)</i>		
ATHLETICO TOLOSA B	1	-	1	SHADOCKS SEILH	
Division: Promotion Honneur - Journ	ée 9 d	aller (d	lu 17	7/01/18)	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	0	TOLOSA FOOT SYSTEM	
Non communication téléphonique du rés	ultat		Feu	ille de match non parvenue	
Forfait		F	Litiç	ре	#IP
Terrain impraticable			Par	nne d'éclairage	
Décision Commission				mande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS ST LOUP CAMMAS, MISTRAL P.L.

# RECTIFICATIFS RESULTATS

#### **SEMAINE 4 DU 22/01/18 AU 27/02/18**

Coupe Occitane : Quart de Finale

FC POTO	4	-	1	ATHETICO TOLOSA A	
---------	---	---	---	-------------------	--

Division: Honneur - Journée 8 aller

Il fallait lire:

ALTRAN FOOT	1	-	3	AS ST LOUP CAMMAS	

# **SPORTIVITE SEMAINE 5**

**DEUX** sorties temporaires et **ONZE** avertissements pour **11** rencontres arbitrées.

# SELECTION DEPARTEMENTALE



Quelles leçons à tirer sur cette initiative?

Etant donné le peu de réponses que nous avons eues, nous pensons messieurs les dirigeants que vous n'avez pas joué le jeu et que vous n'en avez pas parlé à vos joueurs. Souvenez vous que lorsque nous avons émis la proposition de relancer la Sélection au cours de notre dernière Assemblée, vous l'aviez tous souhaité.

Or, même les équipes n'ayant pas de joueur concerné, ne se sont pas donné la peine de nous répondre. Serait-ce par manque de respect et de considération vis à vis de notre travail ?

## Le doute s'installe !!!

Nous allons faire avec les réponses reçues et nous verrons bien. Admettez quand même que c'est très décevant pour les bénévoles que nous sommes !!!

# **ARBITRAGE**

La prochaine réunion d'arbitres aura lieu le mardi 13 février, au siège de la Commission. Les arbitres doivent prévenir le responsable de leurs participations avant le 11 février.

L'arbitre FRANCESCHI Pierrick doit se manifester de **toute urgence** auprès de la commission. En attendant, il ne sera plus désigné et ne représentera plus son club. L'arbitre CLOS Matthieu n'est toujours pas passé avec une photo pour finaliser sa licence.

# **SANCTION EN RETARD**

### Rencontre TOULOUSE SA / IO TEAM du 22/01/18 - Coupe Occitane - Quart:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (Art-32 - §H - a), décide :

Pour " *ENERVEMENT*"

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour " *Propos injurieux envers L'arbitre* "

- EXCLUSION -

NEMORIN William, licence n°658702, (TOULOUSE SA)

- Six (6) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 01/02/18, reste (5) matchs de suspension ferme, à compter du 05/02/2018.

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

## **SEMAINE 7 DU 12/02/2018 AU 16/02/2018**

Division: Promotion Honneur - Journée 11 retour

US CAF ATHL.TOLOSA C Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la ligue : Poule 2-Journée 3

ASC CNES FC POTO Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en

attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.

Terrain stabilisé de La ramée du <u>lundi soir</u>: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

<u>Terrains synthétiques du Stadium:</u> Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le lundi, à 19h45, et le jeudi à 20h15.

## **SEMAINE 7 DU 12/02/2018 AU 16/02/2018**

Division: Honneur – Jo	urnee 11 retour			
FSGT AUCAMVILLOISE	FORZA VIOLA FC	Lardenne Synthé	Me 14/02	19h45
SB SPORT FC	AC2L	La Ramée St.	Lu 12/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	NEW TEAM	St Loup Cammas	Je 15/02	20h15
ASCA	DYNAMO AGAFOUS FC	Beaupuy	Je 15/02	20h15
<b>Exempt</b> : ALTRAN FOOT				
Division: Promotion Ho	nneur – Journée 11 retoi	ur		
AS DRT	IO TEAM	Cazal Lapujade Syn	Me 14/02	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	TOLOSA FOOT SYS.	Sordelo St.	Je 15/02	19h45
DYNAMO FC	SOPRA FOOT	La Ramée St.	Je 15/02	19h45
US CAF	ATHLETICO TOLOSA C			
USA FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn.	Me 14/02	20h45
	COUPE DE L	A LIGUE		
Poule 1– Journée 3				
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 14/02	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	M. Cerdan St.	Lu 12/02	19h45
Poule 2– Journée 3				
US LABEGE	FA ROQUES	Labège Innopole Syn.	Lu 12/02	20h15
	FA ROQUES FC POTO	Labège Innopole Syn. <i>La Ramée St</i>	Lu 12/02 <i>Ma 13/02</i>	20h15 <b>19h45</b>
US LABEGE ASC CNES				
US LABEGE ASC CNES Poule 3– Journée 3	FC POTO	La Ramée St	Ma 13/02	19h45
US LABEGE ASC CNES Poule 3– Journée 3 MISTRAL P.L.	FC POTO SHADOCKS SEILH	La Ramée St  La Ramée Synthé	<b>Ma 13/02</b> Lu 12/02	<b>19h45</b> 19h45
US LABEGE ASC CNES Poule 3– Journée 3	FC POTO	La Ramée St	Ma 13/02	19h45
US LABEGE ASC CNES Poule 3 – Journée 3 MISTRAL P.L. PASPORT	FC POTO SHADOCKS SEILH	La Ramée St  La Ramée Synthé	<b>Ma 13/02</b> Lu 12/02	<b>19h45</b> 19h45
US LABEGE ASC CNES Poule 3– Journée 3 MISTRAL P.L.	FC POTO  SHADOCKS SEILH SCLE FOOT	La Ramée St  La Ramée Synthé	<b>Ma 13/02</b> Lu 12/02	<b>19h45</b> 19h45
US LABEGE ASC CNES  Poule 3- Journée 3  MISTRAL P.L.  PASPORT  Poule 4- Journée 3	FC POTO SHADOCKS SEILH	La Ramée St  La Ramée Synthé Sordelo Hb	<b>Ma 13/02</b> Lu 12/02 Je 15/02	19h45 19h45 19h45

#### **SEMAINE 8 DU 19/02/2018 AU 25/02/2018**

## **COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE: 1/16èmes**

US LABEGE	PASPORT	A Définir	Sa 24/02	
SHADOCKS SEILH	AS COLOPLAST 11 (75)	Seilh Synthé	Sa 24/02	18h00
MISTRAL P.L.	AS BERRE (13)	A Définir	Sa 24/02	

#### RATTRAPAGE

Couna	do la	Uauto	Garonne -	Uonni	Cuagnin.	Cadraga
Coupe	ae ia	паше-	Garonne -	пенгі	Crespin:	Caarage

USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPĒRY	Capitany Synthé	Me 21/02	20h00
DYNAMO AGAFOUS	US LABEGE	Lardenne Synthé	Me 21/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas	Je 22/02	20h15

#### Coupe de Printemps: Cadrage

ASLCV	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 19/02	19h45
ASCA	FA ROQUES	Beaupuy	Me 21/02	20h15
MISTRAL P.L.	ATHLETICO TOLOSA C	Stadium Taton Synthé	Lu 19/02	19h45

## Division: promotion Honneur - Journée 7 aller (du 18/12/17)

TOLOSA FOOT SYSTEM VIEILLES CANAILLES Sordelo Hb Je 22/02 19h45

#### Division: promotion Honneur - Journée 9 aller (du 18/01/18)

AS DRT TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 21/02 19h45

## **SEMAINE 9 DU 26/02/2018 AU 02/03/2018**

#### **TREVE**

## SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

Coune de	la	Haute-	Garonne -	Honri	Crosni	n· H	Tuitièmes
COMPE OF	: III	II WILLE-	. 10.1 ()   1.11.	IIEILIL	C.I ESIII	//. //	ullenes

MECAPROTEC FC	IO TEAM	Muret Auriol	Lu 05/03	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	A Définir		
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS ou ASC CNES	Sordelo St	Je 08/03	19h45
ASEAT	FSGT AUCAMVILLOISE	Ceat Oran	Ve 09/03	20h30
AS DRT	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Lu 05/03	19h45
TOULOUSE SA	DYNAMO AGAFOUS ou US LABEGE	Daniel Faucher	Ve 09/03	19h45
SOPRA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 07/03	19h45
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 07/03	20h00
ou AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS SEILH	A Définir		

#### Coupe de Printemps: Huitièmes

AS ĈNRS	TOLOSA FOOT SYS.	Joué le 06/02		
SCNT	GRASILIENS - TCMS	M. Cerdan St.	Lu 05/03	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L. ou ATHL. TOLOSA C	La Ramée St.	Lu 05/03	19h45
US CAF	BELBARIANS	Lardenne Synthé	Me 07/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	SCLE FOOT	Sordelo Hb	Je 08/03	19h45
FC POTO	ASCA ou FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 09/03	19h45
SB SPORT FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 07/03	19h45
ALTRAN FOOT	ALCV ou USA FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 08/03	20h45